

DEPARTEMENT : MAYENNE
REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2025-01
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE

Séance du 28 janvier 2025

Nombre de membres afférents au CM	: 15		
En exercice	: 14	Date d'affichage de la convocation	: 22 janvier 2025
Qui ont pris part	: 12	Date de convocation	: 22 janvier 2025
Pouvoirs :	: 02	Date d'affichage de la délibération	: 30 janvier 2025

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, M. NEEL Julien, M. FAUCON Jérémy, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GESLIN Dominique, Mme BETTON Yolande, Mme PICHARD Ludivine, Mme HELARD Émilienne.

Absents excusés : Mme GARNIER-MONSALLIER Annie et M. GUESDON Bertrand.

Pouvoirs : Mme GARNIER-MONSALLIER Annie a donné pouvoir à Me Stéphanie GOUGEON
M. GUESDON Bertrand a donné pouvoir à M. Daniel DOYEN

Me Danielle FOUILLET a été nommée secrétaire de séance.

EAU-ASSAINISSEMENT : TRANSFERT DE COMPÉTENCE

Monsieur le Maire présente les derniers échanges du comité de pilotage au sujet de la compétence eau et assainissement. Une synthèse des options a été présentée aux élus pour affiner leur choix avec différents scénarios. Monsieur le Maire précise qu'il appartient aux conseils municipaux de se positionner sur les hypothèses de transfert de compétence. Il convient de rectifier la délibération 2024-83 suite à l'avancée des réflexions sur les différentes communes.

Dans le cas où le transfert aurait finalement lieu au 1er janvier 2026, il y a un enjeu pour Mayenne Communauté à être pleinement opérationnelle et se laisser la possibilité de mettre en œuvre quelconque des scénarios et variantes étudiées en collaboration avec le cabinet IREEDD.

- Actuellement, pour la compétence eau :

7 conseils syndicaux (Anxure et Perche, Grazay, Commer, COMAVA, Avaloirs, Le Horps, Fontaine Rouillée), ainsi que les 10 conseils municipaux des communes qui n'adhèrent pas à un syndicat et exercent la compétence (Martigné-sur-Mayenne, Saint-Georges-Buttavent, Mayenne, Parigné-sur-Braye, Aron, Saint-Fraimbault, La Chapelle au Riboul, Montreuil-Poulay, Champéon et Charchigné).

- Actuellement, pour la compétence assainissement collectif :

29 communes n'adhèrent pas à un syndicat et doivent se positionner, ainsi que le conseil syndical de la Fontaine Rouillée pour 4 communes.

Envoyé en préfecture le 31/01/2025

Reçu en préfecture le 31/01/2025

Publié le

ID : 053-215301748-20250128-D25_01-DE

S²LO

Après débat et réflexion, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (que la loi soit modifiée ou non) de transférer la compétence eau et assainissement au 01 janvier 2026.

Le Conseil Municipal a décidé à la majorité de transférer la compétence eau selon le scénario 2.

- Vote : Pour 11 abstentions 03 Contre 00

Le Conseil Municipal s'est également prononcé favorablement et à l'unanimité pour le scénario de base et de rejoindre Mayenne communauté pour le transfert de compétence assainissement collectif à compter du 01 janvier 2026.

**Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 28 janvier 2025
Pour copie conforme,**

**Secrétaire de Séance,
Danielle FOUILLET**

**Le Maire,
Daniel DOYEN**



DEPARTEMENT : MAYENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

**N° 2025-02
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PARIGNE SUR BRAYE**

Séance du 28 janvier 2025

Nombre de membres afférents au CM	: 15	Date d'affichage de la convocation	: 22 janvier 2025
En exercice	: 14	Date de convocation	: 22 janvier 2025
Qui ont pris part	: 12	Date d'affichage de la délibération	: 30 janvier 2025
Pouvoirs :	: 02		

Présents : M. DOYEN Daniel, Mme GOUGEON Stéphanie, Me FOUILLET Danielle, M. NEEL Julien, M. FAUCON Jérémy, M. LEVEQUE André, M. HIGNET François, Mme CHANGEON Julie, M. GESLIN Dominique, Mme BETTON Yolande, Mme PICHARD Ludivine, Mme HELARD Émilienne.

Absents excusés : Mme GARNIER-MONSALLIER Annie et M. GUESDON Bertrand.

Pouvoirs : Mme GARNIER-MONSALLIER Annie a donné pouvoir à Me Stéphanie GOUGEON
M. GUESDON Bertrand a donné pouvoir à M. Daniel DOYEN

Me Danielle FOUILLET a été nommée secrétaire de séance.

RÉVISION DES STATUTS DU SYNDICAT TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE

Monsieur le Maire présente :

Le syndicat d'énergie Territoire Mayenne (TEM) a procédé à l'actualisation de ses statuts et de leurs annexes afin qu'ils soient en conformité avec ses missions actuellement exercées.

Conformément à l'article L5211-20 du CGCT applicable par renvoi de l'article L5711-1 du même code, le syndicat TEM a porté cette procédure à la connaissance de l'intégralité de ses membres dont la commune de Parigné-sur-Braye. Ainsi, la délibération du comité syndical afférente, en date du 10/12/2024 ainsi que les statuts et leurs annexes actualisées, ont été notifiées à notre attention le 20/12/2024.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal a prononcé un avis favorable sur cette procédure de révision et accepte les termes statutaires révisés du syndicat TEM.

**Fait à PARIGNE SUR BRAYE
et délibéré le 28 janvier 2025
Pour copie conforme,**

**Secrétaire de Séance,
Danielle FOUILLET**

**Le Maire,
Daniel DOYEN**

